

THIOVIT JARDIN

1/18

Date de création : 08/11/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	THIOVIT JARDIN
Code du produit	4244923
Numéro d'AMM	9500147

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Fongicide Produit de protection des plantes (REACH PC27) Granulés dispersables (WG) Produit phytopharmaceutique.
-------------	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	SBM Life Science 60, chemin des Mouilles 69130 Ecully France +33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement) Email : sds@sbm-company.com
-------------	--

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison	+33 (0)1 45 42 59 59
-------------------------------	----------------------

THIOVIT JARDIN

2/18

Date de création : 08/11/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Dangers physiques :

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé :

Pas de classification pour les dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement :

Pas de classification pour les dangers environnementaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Pas de composants dangereux à lister sur l'étiquette.

Pictogrammes de danger :

Pas de pictogrammes de danger nécessaires.

Mentions d'avertissement : Pas de mentions d'avertissement nécessaires.

Mentions de danger :

Pas de mentions de danger nécessaires.

Conseils de prudence :

- | | |
|-------------|---|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P301 + P310 | EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P501 | Éliminer le contenu / récipient dans une déchèterie ou un centre de collecte agréé, conformément à la réglementation nationale. |

THIOVIT JARDIN

3/18

Date de création : 08/11/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Mentions supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Etiquetage supplémentaire :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2.3 Autres dangers

Formation possible d'un mélange poussières / air inflammable.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Soufre	7704-34-9 / 231-722-6 / 016-094-00-1	01-2119487295- 27-	Skin Irrit. 2, H315	Pas d'informations disponibles	70 < x < 100

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

THIOVIT JARDIN

4/18

Date de création : 08/11/2017

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

Inhalation	Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Enlever tout vêtement souillé. Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une éruption cutanée apparaît. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Ingestion	Appeler un médecin. Ne pas faire vomir. Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'informations disponibles.
------------------	---------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Pas d'informations disponibles.
Traitement	Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés	Pour les petits feux : Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique (poudre sèche), eau pulvérisée. Pour les grands feux : Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée.
Moyens inappropriés	Jet d'eau concentré.

THIOVIT JARDIN

5/18

Date de création : 08/11/2017

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers
résultant de la
substance ou du
mélange**

Le feu va s'étendre en brûlant avec une flamme visible. En cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de
protection spécial pour
le personnel préposé à
la lutte contre le feu**

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
Appareil respiratoire autonome.

**Informations
supplémentaires**

Rester en amont des flammes. Refroidir les emballages à proximité des flammes. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les
non-secouristes**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Assurer une ventilation suffisante. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

**Précautions pour les
secouristes**

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Eviter la formation de poussières. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la
protection de
l'environnement**

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

THIOVIT JARDIN

6/18

Date de création : 08/11/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement	Contenir le déversement et récupérer du matériel si cela est possible.
Méthodes de nettoyage	Ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou balayer en humidifiant le produit si nécessaire, pour éviter la formation de poussières et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Eviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau, puis rincer à l'eau. Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.
Autres conseils	Pas d'autres conseils.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	---

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler à l'abri du vent.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables. Généralement le personnel manipulant ce produit et tout l'équipement associé doivent être reliés à la terre. Des réflexions devraient être prises en considération afin d'éviter l'utilisation de plastiques isolants. Les Big Bag (FIBC) utilisés pour contenir ce produit doivent être de type C ou D. Ceux de type C doivent être reliés à la terre avant que la poudre ne soit chargée ou déchargée du Big Bag. Les filtres utilisés pour récupérer la poussière doivent être conducteurs et reliés à la terre

THIOVIT JARDIN

7/18

Date de création : 08/11/2017

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

durant l'utilisation. Si des barils de métaux ou de fibres sont utilisés pour contenir le produit, il faut impérativement que la partie métallique soit reliée à l'équipement de remplissage et reliée à la terre. La protection contre l'explosion est peu possible en raison de la grande violence de l'explosion du nuage de poussière. Ce matériel a pu devenir chargé dans certaines conditions telles que le transport pneumatique.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver le récipient bien fermé. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Matériaux appropriés

Pas d'informations disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Fongicide. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Poussières réputées sans effet spécifique

VLEP 8 heures = 10 mg/m³ (inhalables) - valeurs françaises.

VLEP 8 heures = 5 mg/m³ (fractions alvéolaires) – valeurs françaises.

THIOVIT JARDIN

8/18

Date de création : 08/11/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Autres informations :

Données issues de l'INRS et de bases de données.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique****Contrôles techniques appropriés**

Retenue et / ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements et des endroits où les nuages de poussière peuvent se former. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Eviter de respirer les poussières. Si nécessaire, utiliser un masque conforme à la norme NF EN 149.

Protection des mains

Se laver les mains après manipulation. Porter des gants en nitrile, conformes à la norme NF EN 374. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Protection des yeux

Eviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps

Le port de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau (pantalon long, combinaison à manches longues, vêtements resserrés aux ouvertures) empêchant la pénétration de poussières est recommandé.

Protections thermiques

Pas d'informations disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**Contrôles pour la protection de l'environnement**

Ne pas appliquer des pesticides en extérieur lorsque des pluies sont à prévoir ou par temps venteux. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

THIOVIT JARDIN

9/18

Date de création : 08/11/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solide, granulés.
Couleur	Brun clair à brun foncé.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'informations disponibles.
pH	7 – 12 à 1% (w/v).
Point de fusion / point de congélation	Pas d'informations disponibles.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'informations disponibles.
Point éclair	Pas d'informations disponibles.
Taux d'évaporation	Pas d'informations disponibles.
Inflammabilité (solide/gaz)	Pas facilement inflammable.
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'informations disponibles.
Pression de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité relative	1
Solubilité dans l'eau	Miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'informations disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	>140°C.

THIOVIT JARDIN

10/18

Date de création : 08/11/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Température de décomposition Pas d'informations disponibles.

Viscosité dynamique Non applicable.

Propriétés explosives Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2 Autres informations

Autres informations Tension superficielle : 54,8 mN/m à 20°C.
Classe d'explosibilité de poussière : forme des nuages de poussière inflammable.
Energie minimale d'ignition (ne concerne pas le stockage car produit non pulvérulent) : ≤ 1 mJ.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Décomposition thermique Pas d'informations disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Tenir éloigné des flammes, des étincelles, des décharges électrostatiques.

THIOVIT JARDIN

11/18

Date de création : 08/11/2017

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

10.5 Matières incompatibles**Matières incompatibles** Pas d'informations disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux****Produits de décomposition dangereux** La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg – Rat.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 > 5,434 mg/L air – Rat, 4 h.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 > 2000 mg/kg – Rat.
Irritation / corrosion cutanée	Non irritant – Lapin.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Non irritant – Lapin.
Sensibilisation respiratoire	Non sensibilisant – Test de maximalisation, Cochon d'Inde.
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant – Test de maximalisation, Cochon d'Inde.

Evaluation de la cancérogénicité :

Soufre : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Soufre : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

THIOVIT JARDIN

12/18

Date de création : 08/11/2017

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Soufre : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique, soufre : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée, soufre : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité****Toxicité pour les poissons**

CL50 > 5000 mg/L
Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition : 96 heures
Mélange étudié : Thiovit Jardin.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CE50 > 1000 mg/L
Daphnia magna (Daphnie)
Durée d'exposition : 48 heures
Mélange étudié : Thiovit Jardin.

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50b = 290 mg/L
Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)
Durée d'exposition : 72 heures.
Mélange étudiée : Thiovit Jardin.

Toxicité pour les abeilles

DL50_{oral} > 100 µg S.A./abeille et DL50_{contact} > 106,8 µg S.A./abeille
Apis mellifera
Durée d'exposition : 48 heures.
Substance étudiée : poudre de soufre.

THIOVIT JARDIN

13/18

Date de création : 08/11/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Toxicité pour les vers de terre CL50 > 985 mg S.A./kg sol
Eisenia foetida
Durée d'exposition : 14 jours
Substance étudiée : poudre de soufre.

Toxicité pour les oiseaux Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Mélange : Stabilité dans le sol.
Soufre : Ne montre pas de persistance dans le sol.

Koc Pas d'informations disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Mélange : Pas de donnée disponible.
Soufre : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Mélange : Pas de données disponibles.
Soufre : Est modérément mobile dans les sols.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Soufre : N'est pas considéré comme PBT, ni comme vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

THIOVIT JARDIN

14/18

Date de création : 08/11/2017

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités	Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
Produit	Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Emballages contaminés	Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

THIOVIT JARDIN

15/18

Date de création : 08/11/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

IATA

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations supplémentaires**

Classement ICPE	Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France). Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du révisée Octobre 2014) : non concerné.
Conformité aux annexes REACH	Les composants mentionnés en section 3.1 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS : - dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation ; - dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

THIOVIT JARDIN

16/18

Date de création : 08/11/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Dispositions particulières :

Pas de dispositions particulières.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**Texte des conseils de prudence (phrases P) mentionnés dans la Section 2 :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Eliminer le contenu / récipient dans une déchèterie ou un centre de collecte agréé, conformément à la réglementation nationale.

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H315 Provoque une irritation cutanée.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée – Catégorie de danger 2.

Abréviations et acronymes

ADI / DJA Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEX Concentration d'Effet pour X%

THIOVIT JARDIN

17/18

Date de création : 08/11/2017

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

THIOVIT JARDIN

18/18

Date de création : 08/11/2017

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

vPvB Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et
bioaccumulable
UN/NU Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange « Thiovit Jardin » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'informations complémentaires.

Objet de la révision :

Version mise à jour.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.